

*Peaux et Pelleteries ouvrées.*

Peaux vernies ou maroquinées.....	fr. 74	p 100 kilos
Do, teintes de mouton.....	" 56	"
Do, " autres.....	" 74	"
Do, autres de chèvre, mouton, agneau.....	" 10	"
Do, autres non dénommées.....	" 50	"

*Ouvrages en peaux ou en cuir.*

Bottes.....	fr. 2	la paire.
Bottines pour hommes et pour femmes.....	" 1.25	"
Souliers.....	" 0.75	"
Gants piqués.....	" 2.50	la douz.
Selles pour hommes.....	" 10	la pièce.
Selles pour femmes.....	" 12	"
Articles de bourrellerie.....	" 10	p 100 kilos
Pelleteries préparées ou en morceaux cousus.....	" 1	per kilo.
Pelleteries ouvrées et confectionnées, communes.....	" 1.60	"
Pelleteries ouvrées et confectionnées, finies.....	" 5	"

*Machines.*

Machines agricoles, moteur non compris.....	fr. 6	p 100 kilos
Machines à coudre.....	" 6	"

*Meubles.*

Meubles en bois courbés, montés ou non montés.....	" 7	"
Meubles, sièges en bois commun.....	" 7	"
Pièces de charpente et de charonnage.....		Exemptes.
Do, brutes, équarries ou sciées.....	"	"
Pièces façonnées.....	"	"
Boîtes en bois blanc.....	" 2	p 100 kilo.
Planches et frises, lames de parquet rabotées, rainées et (ou) bouvetées :		
En chêne ou bois dur.....	" 2	"
En bois tendre.....	" 1	"
Boissellerie grossière et fine.....	" 4	"

*Embarcations.*

Bâtiments de mer en bois ou en fer, à voiles ou à vapeur, grées ou armés.....	fr. 2	ton. de jauge
Coques de bâtiments de mer, en bois ou en fer.....	" 2	"
Bâtiments de rivière en bois.....	" 10	"
Bâtiments de rivière, en fer.....	" 40	"

Les surtaxes applicables aux produits d'origine extra-européenne importés d'un pays d'Europe ont peu d'importance pour le Canada.

D'après le tableau qui précède, il est facile de voir que le tarif français est beaucoup moins élevé que le tarif canadien. Les animaux paient à l'entrée dans le Canada 20 pour cent ad valorem ; les viandes fraîches de boucherie, expédiées en quartier paient en France environ 1/4 c. p. lb. Les viandes en boîtes, moins de 3/4 c. ; le fromage de pâte molle paie 1/2 c. p. lb., celui de pâte dure moins de 3/4 c. : au Canada les droits sont de 3 cents par livre. Le beurre en France 1 1/2 c. contre 4 c. au Canada. Les conserves de homard entreront à moins de 1 cent par livre. Les droits d'entrée 60 centimes par 100 kilos pour le blé équivalant à 3 1/4 c. par boisseau ; 100 kilos de blé égalant 3 boisseaux 2/3 de 60 lbs. Au Canada,

le droit est de 15 cents. La farine paie en France 20 cents par baril contre 50 cents ici. Les droits sur les alcools, dont l'extension de la culture de la betterave amènera probablement la distillation ici, paient fr. 6 par 100 litres soit 5 1/2 cents p. gall. impérial, contre \$1.32 1/2 par imp. gallon.

Nous avons compris dans ce tableau les droits sur les étoffes de laine, afin de voir si les tweeds canadiens ne pourraient point comme le disait M. J. Perrault trouver un débouché en France. Les droits sont établis sur le poids et par mètre carré : 1 mètre carré égale 1.196 verge, soit une verge carrée et un cinquième, ou bien une verge carrée égale 0.83 de mètre carré. Ainsi prenant, dans les tissus laine mélangée, chaîne coton, les draps pesant 700 grammes le mètre soit 567 grammes la verge carrée, ou 1 1/4 livre ; le droit étant de fr. 50 par 100 kilos, soit \$9.65 par 220 livres : le droit par verge carrée sera de 5 1/2 centins.

De l'étude de ce nouveau tarif, il ressort que les articles ordinaires d'exportation du Canada n'ont point à souffrir de sa mise en exécution, et qu'au contraire, dans son ensemble, il tend par l'absence de droits sur les produits bruts à rendre journalières les opérations d'échange entre les deux pays.

**L'EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.**

Nous trouvons dans les journaux financiers de Paris la note suivante relative à l'emprunt négocié en France par la province de Québec. Comme il s'est fait autour de cet emprunt, un grand silence dans le pays, nos lecteurs seront peut être contents d'apprendre que les stipulations du contrat sont régulièrement exécutées à Paris.

**GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.**

Emprunt 4 1/4 % 1880.

2e Tirage.

Numéros des 215 obligations sorties au deuxième tirage, fait en séance publique, à Paris, le 1er juin 1881, pour être remboursé au pair, à partir du 1er juillet 1881, à la Caisse de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3. rue d'Antin, à Paris, et à l'Impérial Bank, à Londres.

331 à 335	1691 à 1695	1916 à 1920
2776 à 2780	3426 à 3430	3681 à 3685
3741 à 3745	5551 à 5555	6021 à 6025
9121 à 9125	9206 à 9210	11936 à 11940
14511 à 14515	14781 à 14785	15066 à 15070
16216 à 16220	17301 à 17305	19751 à 19755
19851 à 19855	20186 à 20190	22901 à 22905
23651 à 23655	23676 à 23680	25401 à 25403
26296 à 26300	29711 à 29715	30081 à 30085
30211 à 30215	30416 à 30420	31221 à 31225
31566 à 31570	32116 à 32120	32386 à 32390
32781 à 32785	34586 à 34590	35126 à 35130
36841 à 36845	39821 à 39825	40296 à 40300
41076 à 41080	41831 à 41835	42796 à 42800
43416 à 43420		

On se souvient que cet emprunt contracté en France consiste en 43,930 obligations de

500 frs chacune, ou £20, émis à 490 frs et remboursables en 39 annuités de £48,000 chacune, et donne lieu à deux tirages annuels pour le remboursement au pair d'un certain nombre d'obligations. Ces obligations sont en outre productives de 4 1/2 pour cent d'intérêt payable en janvier et juillet. Les derniers cours de la bourse de Paris pour cette valeur étaient 520 frs ; si nous déduisons le coupon d'intérêt de six mois à détacher le premier juillet. 11.25 frs, le prix réel n'est que de fcs 508.75. soit 1 1/4 p. c. au-dessus du pair.

**NÉCESSITÉ DE L'ANALYSE CHIMIQUE DU SOL.**

Le pauvre immigrant qui s'établira sur nos terres du Nord-Ouest, doit-il avoir seul à supporter les frais d'un essai de culture, ou il engloutira le peu de capital qu'il a pu conserver avec des chances de réussite tout à fait incertaines, ou bien le gouvernement devrait-il, en sus des explorations géographiques qu'il a faites des nouveaux établissements, faire analyser chimiquement le sol de chaque localité afin de pouvoir dire au colon qui vient s'y établir : Dans ce canton, si vous voulez récolter le blé, il vous faudra donner telle ou telle matière sous forme d'engrais au sol qui ne la contient pas en quantité suffisante ? Poser la question, c'est la résoudre. Il est évident que le gouvernement devrait faire visiter par un chimiste les terres qu'il ouvre à la colonisation afin que le colon sache non-seulement que le terrain qu'il prend est boisé ou nu, plaine ou montagne, terrain sec ou marais, mais encore qu'il contient tels ou tels éléments propres à donner une bonne récolte de telle ou telle céréale, et qu'il a besoin de tel ou tel autre élément pour une autre récolte.

En effet, s'il n'a pas ces renseignements, le colon est obligé de tâtonner dès la première année, et pendant bien longtemps, avant de trouver la meilleure culture propre à sa terre ; souvent son capital s'épuise, sa patience se lasse, et il abandonne sa terre comme stérile lorsque l'addition d'un peu de potasse, de chaux ou d'acide phosphorique, la rendrait éminemment fertile. Et par l'emploi judicieux des engrais artificiels qui contiennent une proportion connue de ces différents éléments, on peut arriver très aisément et dès la première année, à un excellent résultat.

Voici un exemple de ce que nous avançons. Il y a dans la Haute Bavière un lac long de 15 milles et d'une largeur moyenne d'un mille. En 1869, on y creusa un canal qui en abaissa le fond de sept pieds, dans le but de dessécher environ 1000 acres de prairies marécageuses, et de mettre à découvert environ 400 acres de terres couvertes par les eaux du lac. Les travaux coûtèrent